

nous apprend qu'il y a dans les Épîtres de saint Paul « des endroits difficiles à entendre, que des hommes ignorants et légers détournent à de mauvais sens, aussi bien que les autres Écritures, pour leur propre perte ¹ ».

« Crois-tu comprendre ce que tu lis ? demandait l'Apôtre Philippe à l'intendant de la reine Candace, qui lisait le prophète Isaïe. — Et comment le pourrais-je, répondit l'Éthiopien, si quelqu'un ne me l'explique ² ? » — « Donnez-moi l'intelligence, s'écriait David, et je scruterai votre loi ³. »

Les Pères de l'Église sont unanimes à reconnaître que l'Écriture est obscure dans une foule de passages. C'est une vaste mer, pleine de profonds abîmes, dit saint Ambroise ; un trésor profondément enfoui, dit saint Chrysostome. Il y a dans les saintes Écritures, dit saint Augustin, bien plus de choses que j'ignore que je n'en connais.

Tout le monde sait que la Bible a fourni matière à de longs et laborieux commentaires, et que les commentateurs sont souvent en désaccord dans leurs interprétations. — Les protestants se sont contredits et ont varié sur des textes très clairs, au point que sur ces paroles de Notre-Seigneur : « Ceci est mon corps, » on a compté parmi eux plus de deux cents explications.

62. La nécessité où se trouve chaque fidèle, dans la théorie protestante, de posséder une Bible, de savoir lire, d'avoir le loisir de lire, d'être capable de bien saisir le sens des textes par un travail approfondi de comparaison, condamne dans tous les temps, même dans ceux où l'instruction est le plus répandue, une masse d'hommes à ignorer la religion.

Quant à ceux qui peuvent se livrer à une pareille étude, qui leur garantit qu'ils ne se trompent point ? La Bible est une lettre morte, elle ne s'explique point elle-même ; ses auteurs ne sont point là pour l'interpréter ^a. Si une autorité vivante n'en fixe le

d'avoir été cinq ans cultivateur. Nul, à mon avis, ne saurait prétendre à l'intelligence des *Épîtres* de Cicéron, sans avoir été mêlé pendant vingt ans aux affaires publiques d'un État. Que personne ne s'imagine avoir une connaissance suffisante de l'Écriture sainte s'il n'a, durant cent ans, gouverné l'Église avec les prophètes, avec Élie, Elisée, Jean-Baptiste, avec Jésus-Christ et les Apôtres. N'y prétends donc point, mais adore les traces de cette Énéide divine. Nous ne sommes que des mendians, telle est la vérité. »

^a « La parole, dit Platon, est à l'Écriture ce qu'un homme est à son portrait. Les productions de la peinture se présentent à nos yeux comme vivantes ; mais si on les interroge, elles gardent le silence avec dignité. Il en est de même de l'écriture. »

¹ II Petr., III, 16. — ² Actes, VIII, 30-31. — ³ Ps. CXVIII, 34.

sens, chacun l'entendra à sa guise ; il se formera des sectes innombrables divisées sur tous les points, et on finira par mettre en pièces la Bible elle-même. Car comment le protestant sait-il que la Bible est vraie, qu'elle est divinement inspirée ? C'est par l'autorité ^a. Si donc il est conséquent avec ses principes, s'il ne s'en tient qu'à son propre jugement, rien ne l'empêche de regarder la Bible comme un livre fabuleux et de faire table rase du christianisme. C'est à cet excès qu'ont abouti les disciples logiques de Luther ; l'arbre a été jugé par ses fruits.

63. Nulle part, dans la sainte Écriture, il n'est question d'un secours surnaturel promis à ceux qui la lisent. Saint Paul dit, au contraire, que le don d'interpréter les discours n'est pas donné à tous ¹.

Si cette théorie était vraie, il y aurait autant de miracles spirituels qu'il y aurait d'individus infailliblement assistés par l'Esprit-Saint. Il faudrait, en outre, pour qu'on pût discerner les interprétations vraies des illusions de l'imagination et des fraudes de l'imposture, que Dieu multipliât les miracles extérieurs. Or on n'a jamais vu des prodiges semblables parmi les illuminés du protestantisme, qui n'ont rendu célèbres que leurs contradictions, leurs discordes et leurs extravagances ^b.

64. Il est donc faux que la lecture de la Bible, interprétée par la raison individuelle, avec ou sans un secours surnaturel, soit le moyen établi par Dieu pour la connaissance et la conservation de la révélation chrétienne.

65. Les trois qualités essentielles que doit avoir la vraie règle de foi manquent à celle qu'ont inventée les protestants. Leur règle de foi n'est pas *accessible à tous*, elle n'est pas *claire*, elle n'est pas *infaillible*. Cela ressort de ce qui précède.

Par conséquent, le système qu'ils opposent à l'autorité doctrinale infaillible de l'Église, non seulement n'a point de fondement dans la sainte Écriture, qui pour eux est l'unique source de la vérité, mais il est injustifiable aux yeux même de la raison par les conséquences déplorables qu'il a produites.

^a « Je ne croirais pas à l'Évangile, si l'autorité de l'Église ne m'y déterminait. » (SAINT AUGUSTIN.)

^b Il n'est sorte de folie, de crime, d'immoralité, que les anabaptistes et les mormons n'aient entrepris de justifier par la théorie de l'inspiration.

¹ I Cor., XII, 10.

Preuves de l'infaillibilité de l'Église.

Preuve tirée de la sainte Écriture.

66. Jésus-Christ en disant à ses Apôtres : *Allez, enseignez toutes les nations*¹... *Allez dans tout l'univers, et prêchez l'Évangile à toute créature*², a évidemment institué dans son Église un corps enseignant, un magistère qui doit durer jusqu'à la fin des siècles. C'est toute créature en effet, toutes les nations sans exception, par conséquent les hommes de tous les lieux, de tous les temps, que doivent instruire ses Apôtres, ses envoyés. — L'autorité doctrinale dont il les revêt, il l'identifie avec son autorité divine : *Qui conque vous écoute, m'écoute; quiconque vous méprise, me méprise*³. — Pour couronner cette sublime donation, cette investiture de l'autorité doctrinale par la plus haute sanction, il flétrit de l'anathème le mépris de cette autorité : *Celui qui n'écoute pas l'Église, qu'il soit pour vous comme un païen et un publicain*⁴.

67. Une autorité qui enseigne au nom de Dieu des mystères inaccessibles à la raison, qui s'identifie avec l'autorité de Dieu, à laquelle on ne peut refuser de croire, sans être l'ennemi de Dieu et s'exposer à la damnation : *Celui qui ne croira pas à votre parole, sera condamné*⁵; une autorité, en un mot, qui tient ici-bas la place de Jésus-Christ, le Fils de Dieu, la vérité même, ne peut manifestement être sujette à l'erreur.

68. Jésus-Christ le déclare, du reste, formellement : *Je suis avec vous tous les jours*, dit-il à ses envoyés. Les puissances de l'enfer pourront bien les combattre, mais elles ne prévaudront pas contre eux; car avec eux demeurera éternellement l'Esprit de vérité qui leur enseignera toutes choses⁶.

L'apôtre qu'il a choisi pour être la pierre sur laquelle est bâtie son Église n'aura pas de défaillance dans la foi, et il affermira ses frères⁷.

Ainsi donc Jésus-Christ, comme le montrent clairement ses paroles, a institué au sein du christianisme une autorité doctrinale infaillible.

69. Aussi les Apôtres parlent et agissent comme des hommes que l'autorité de Jésus-Christ a établis et soutient.

¹ S. Matth., xxviii, 19-20. — ² S. Marc, xvi, 15. — ³ S. Luc, x, 16. — ⁴ S. Matth., xviii, 17. — ⁵ S. Marc, xvi, 16. — ⁶ S. Jean, xiv, 16, 26. — ⁷ S. Luc, xxii, 32.

*Jésus-Christ, dit saint Paul, a fait les uns apôtres, les autres prophètes, d'autres évangélistes, d'autres docteurs. Et dans quel but cette institution? Pour l'édification du corps du Christ, pour que nous ne soyons pas emportés çà et là à tout vent de doctrine, par la méchanceté des hommes, par l'astuce qui entraîne dans le piège de l'erreur*¹.

Suivant le même Apôtre, nous ne pouvons être sauvés qu'en adorant Jésus-Christ. Mais cette adoration est impossible sans la foi, et la foi est impossible sans la prédication, et la prédication est impossible sans une mission légitime : *La foi vient donc, dit-il, par l'audition, et l'audition par la prédication de la parole du Christ*².

On ne peut errer en écoutant l'Église, car *l'Église du Dieu vivant est la colonne et le fondement de la vérité*³.

Conformément à ces principes, les Apôtres, après avoir reçu le Saint-Esprit, s'en vont prêcher la doctrine qu'ils ont mission de répandre. Ils instruisent de vive voix les fidèles, sans leur mettre aucun écrit entre les mains⁴.

70. L'obligation imposée dès cette époque aux croyants d'admettre, sous peine d'excommunication⁵, tout point de doctrine enseigné, montre qu'un principe d'autorité était reconnu. Cette autorité s'exerce surtout lorsqu'une controverse s'élève; ce sont les Apôtres qui décident et non les fidèles qui jugent par leur sens propre. Au concile de Jérusalem qui se tint sous la présidence de saint Pierre, après avoir délibéré en commun⁶, les Apôtres et les prêtres rendirent leur sentence en ces termes : « Il a plu au Saint-Esprit et à nous...; » et les fidèles l'accueillirent avec beaucoup de joie et de consolation⁷. C'est là un acte d'autorité suprême et irréfutable⁸.

¹ « Le christianisme existait avant que les évangélistes et les Apôtres eussent pris la plume; un assez long temps s'écoula avant qu'aucun d'eux écrivit, et un temps très considérable se passa avant que le canon fût entièrement établi. » (LESSING.)

² Il s'agissait de savoir si les païens convertis étaient tenus d'observer les cérémonies de la loi judaïque.

³ « Voilà l'ordre, dit Bossuet : l'examen dans le concile; l'obéissance, sans examiner, après la décision. »

⁴ Eph., iv, 11-14. — ⁵ Rom., x, 13-17. — ⁶ I Tim., iii, 15. — ⁷ Tite, iii, 10. — ⁸ Actes, xv.

Preuve tirée de la Tradition.

71. Après les Apôtres, la vérité chrétienne s'est transmise et s'est conservée, comme de leur temps, par la voie de l'autorité infaillible.

C'est le sentiment commun des Pères, témoins de la Tradition et de la pratique suivie à l'époque où ils vivaient : 1^o que dans l'Église, et dans l'Église seule, les Apôtres ont déposé toute leur doctrine ; 2^o que les Apôtres se survivent et continuent d'enseigner dans leurs successeurs, les évêques, dont la suite ininterrompue garantit la transmission continue de la foi à travers toutes les générations ; 3^o que, quand des doutes ou des controverses surgissent, les Églises-mères, qui ont été immédiatement établies par les Apôtres, ont voix décisive, mais surtout l'Église romaine, avec laquelle toutes les autres doivent s'accorder dans la foi ; 4^o que l'Évangile écrit ne doit pas être séparé de l'Évangile verbal ; que, étant une lettre morte, il a besoin d'être interprété et expliqué par la parole vivante de la Tradition, qui retentit perpétuellement dans l'Église ; 5^o que la Tradition est soumise à la conduite immédiate de l'Esprit de vérité, qui a été promis et effectivement donné à l'Église ; 6^o que l'Église est donc garantie de toute erreur, et par la perpétuité de l'épiscopat, organe vivant et permanent de la parole divine, et par l'Esprit de Dieu, qui réside continuellement en elle^a.

72. Il n'est pas d'époque, dans l'histoire du christianisme, où ces règles ne soient appliquées et opposées aux hérétiques. Pour protéger contre leurs attaques la vraie doctrine du Christ, pour affermir ceux qui chancellent dans la foi, pour ramener ceux qui se sont laissé séduire, on se sert moins de la sainte Écriture que de l'autorité de l'Église^b. Vers l'an 130, peu d'années après la mort de saint Jean, l'hérésie de Montan est condamnée par un concile d'Asie, et, dans le cours du même siècle, beaucoup d'autres novateurs subissent la même sentence, sans que les fidèles et les novateurs eux-mêmes, avant le jugement rendu, accusent les évêques d'usurper une autorité qui ne leur appar-

^a Ces principes ont été particulièrement développés par saint Irénée dans son ouvrage contre les gnostiques ; et par Tertullien, dans son traité des *Prescriptions*. Cf. M^{sr} de Ketteler, *le Concile œcuménique*, p. 110 et suiv.

^b « Dans les quatre premiers siècles, les Écritures du Nouveau Testament n'ont jamais servi à démontrer la religion chrétienne, mais tout au plus à l'éclaircir et à la confirmer accessoirement. » (LESSING.)

tient pas. A la fin du deuxième siècle, le pape saint Victor réunit à Rome un concile où il excommunie comme hérétiques Ébion, Théodote de Byzance et Artémon. Au troisième siècle, c'est un concile de Rome qui condamne et bannit de l'Église le schismatique Novatien ; un concile d'Antioche qui dépose de son siège et excommunie Paul de Samosate, etc. etc.

73. Ainsi, aux premiers siècles, comme dans les siècles suivants, l'enseignement de l'Église est la règle de foi. Toute opinion contraire à cet enseignement est réprochée comme fautive. Il n'est pas besoin d'autre critérium pour discerner l'erreur. Voilà ce qui ressort de la tradition et de la pratique constamment suivie jusqu'au protestantisme, et depuis le protestantisme, en dehors de lui, au sein du catholicisme.

Preuves de raison.

74. L'enseignement, par voie d'autorité, est si bien approprié à la nature humaine, qu'il semble que la sagesse divine a dû l'établir dans l'ordre de la grâce. C'est un moyen d'apprendre facile, prompt, à la portée de tous, même des enfants et des ignorants. « La voie de l'autorité est si naturelle à l'homme, que même ceux qui la rejettent et qui la combattent ne sauraient s'empêcher de la suivre¹. » Les ministres protestants prêchent, font le catéchisme. Pour que le peuple ait quelque instruction religieuse, ils ne comptent pas sur la lecture de la Bible ou sur l'inspiration de l'Esprit-Saint, ils enseignent, comme on le fait dans l'Église catholique.

75. Mais, dans l'ordre de la grâce, il ne suffit pas qu'il y ait une autorité vivante, gardienne et dispensatrice du trésor de la révélation ; il est nécessaire que cette vérité soit infaillible. Car notre esprit « a besoin, dans ces questions où il y va du salut, d'être fixé et déterminé par quelque autorité certaine² ». Si, dans toute société bien ordonnée, on accorde au pouvoir souverain une infaillibilité de fait, si le bien public demande que dans l'ordre législatif, dans l'ordre administratif, dans l'ordre judiciaire, tout soit définitivement réglé en dernier ressort pour mettre fin à toute discussion ; dans la société spirituelle, ce n'est plus une infaillibilité supposée qui convient à l'autorité ensei-

¹ Nicole. — ² Bossuet.

gnante, mais une infailibilité véritable et réelle, puisque ses jugements doivent obliger la conscience.

76. La nécessité de l'infailibilité en cette matière est tellement évidente, que les chefs de la Réforme ont été forcés, plus d'une fois, de le reconnaître et de renier pour la circonstance le principe du libre examen. Il leur arriva souvent, en effet, quand il s'agissait de réprimer les dissidents, d'oser alléguer l'infailibilité promise à l'Église et de se l'arroger à eux-mêmes^a.

77. La dissolution du christianisme, amenée par le libre examen chez les nations protestantes, est d'ailleurs la confirmation la plus éclatante de la nécessité d'une autorité doctrinale infailible dans la société chrétienne. Si, dans les choses purement humaines, la raison individuelle qui change, qui varie d'homme à homme, est un principe perpétuel de division, que sera-ce dans la science sacrée qui renferme tant de mystères? Il n'y avait qu'un moyen de fonder et de maintenir dans le monde l'unité religieuse et morale : c'était l'autorité divine dans l'Église.

Objections.

78. *Première objection.* — On lit dans Jérémie : *Un homme n'instruira plus son prochain*¹; dans saint Matthieu : *Vous n'avez qu'un seul Maître, le Christ*²; dans saint Jean : *L'Esprit-Saint vous enseignera toute vérité*³. *Vous n'avez pas besoin que quelqu'un vous instruisse, mais ce que son onction (celle de l'Esprit-Saint) vous enseigne de toutes choses est vrai*⁴. On voit par ces passages de la sainte Écriture que, dans les choses de la foi, on ne doit point recourir à l'autorité des hommes.

Réponse. — Ces passages ne peuvent avoir le sens qu'on leur prête; autrement la sainte Écriture se contredirait elle-même; elle affirme clairement, comme nous l'avons vu, l'institution d'un magistère infailible dans l'Église.

Le texte de Jérémie signifie que, sous la loi nouvelle, il ne sera pas nécessaire de recourir aux écoles des philosophes, ou bien encore que la connaissance de Dieu sera communiquée à tous les

^a Luther anathématisait comme fils de Satan, et Calvin punissait de peines pécuniaires et corporelles, et même de la peine de mort, quiconque se permettait de penser autrement qu'eux.

¹ Jér., xxxi, 34. — ² S. Matth., xxiii, 10. — ³ S. Jean, xvi, 13. — ⁴ I S. Jean, ii, 27.

peuples, et non pas seulement aux Israélites désignés sous le nom de prochain.

Jésus-Christ est notre seul Maître, dans le même sens qu'*un seul est notre Père*, lequel est dans les cieux¹, c'est-à-dire notre Maître principal, sans exclusion de maîtres secondaires.

Ce n'est pas aux simples fidèles, mais à ses Apôtres et à leurs successeurs, que Jésus-Christ dit que l'Esprit-Saint leur enseignera toute vérité.

Saint Jean, dans le passage cité de sa première Épître, met les fidèles en garde contre les séducteurs et leur dit qu'ils ne doivent accueillir la doctrine de personne, si ce n'est celle que l'onction de l'Esprit-Saint leur communiquera par les pasteurs de l'Église.

79. *Deuxième objection.* — Jésus-Christ disait aux Juifs : *Scrutez les Écritures...*, car ce sont elles qui rendent témoignage de moi². Dans les Actes, il est dit que les Juifs de la Synagogue de Bérée, après avoir reçu avidement la parole de saint Paul, cherchaient tous les jours dans l'Écriture s'il en était ainsi³. C'est donc de l'Écriture, et non de l'autorité des hommes, qu'il faut recevoir la vérité.

Réponse. — L'Église n'était pas encore instituée, lorsque le Sauveur invitait les Juifs à scruter les Écritures pour y trouver des preuves de sa mission divine. Elle n'était pas encore connue comme autorité doctrinale des Juifs de la Synagogue de Bérée, lorsque, ayant entendu saint Paul, ils cherchaient dans les Écritures la confirmation de la vérité de sa parole. D'où il suit que ceux qui reconnaissent l'inspiration, ou même simplement la valeur historique des Livres saints, peuvent y trouver la preuve de la mission divine de Jésus-Christ et de celle de son Église, sans pour cela que l'Écriture sainte soit l'unique règle de foi, vu surtout qu'elle nous apprend elle-même que l'Église possède un magistère infailible.

80. *Troisième objection.* — Les textes bibliques allégués en faveur de l'infailibilité de l'Église sont différemment interprétés par la saine critique et les sociétés chrétiennes séparées.

Réponse. — On a essayé, il est vrai, de donner un autre sens à ces textes, de voir, par exemple, de simples témoignages d'affection dans les promesses d'assistance surnaturelle faites par

¹ S. Matth., xviii, 10. — ² S. Jean, v, 39. — ³ Actes, xvii, 11.

Jésus-Christ à ses Apôtres, ou de limiter l'effet de ces promesses au premier siècle de notre ère, puisqu'il leur dit qu'il est avec eux tous les jours jusqu'à la consommation du siècle (au singulier). Mais ces interprétations, outre qu'elles torturent, d'une manière souvent ridicule, le sens naturel des textes, ne se concilient pas avec la conduite des Apôtres et de leurs successeurs.

81. *Quatrième objection.* — Dieu n'a pris aucun moyen d'empêcher les altérations de la religion primitive. Pourquoi n'en serait-il pas de même du christianisme ?

Réponse. — La religion primitive n'était qu'une préparation à la restauration de l'humanité par Jésus-Christ. Elle ne contenait qu'un très petit nombre de dogmes et de préceptes que la droite raison et l'enseignement domestique suffisaient à conserver. Il n'y a donc pas de parité à établir entre elle et le christianisme, religion complète, définitive, qui n'atteindrait pas sa fin et serait moins parfaite, sous ce rapport, que la religion mosaïque, si elle n'avait un moyen de se conserver pure et entière jusqu'à la fin des siècles. Le moyen le plus convenable à cet effet, comme nous l'avons vu, est une autorité enseignante infaillible.

82. *Cinquième objection.* — Il n'y avait pas d'autorité infaillible chez les Juifs, et cependant leur religion est demeurée une et invariable jusqu'à Jésus-Christ.

Réponse. — La Synagogue et le grand prêtre qui la présidait étaient juges dans les controverses qui s'élevaient touchant la loi de Moïse. A supposer qu'ils ne fussent pas infaillibles, ce qui n'est nullement démontré, Dieu y suppléait par le don d'inspiration accordé aux prophètes, qui se succédèrent presque sans interruption chez le peuple d'Israël.

83. *Sixième objection.* — Aux temps primitifs du christianisme il y eut un grand nombre de schismes et d'hérésies. Preuve qu'à cette époque on ne croyait pas à l'infaillibilité de l'Église.

Réponse. — La croyance à l'infaillibilité de l'Église remonte aux temps apostoliques, comme le témoignent les écrits des Pères. Les schismes et les hérésies étaient des révoltes contre l'autorité ecclésiastique; c'est par l'autorité ecclésiastique qu'ils ont été réprimés; leurs auteurs reconnaissaient eux-mêmes cette autorité avant leur condamnation, car souvent ils se présentaient devant les conciles pour y exposer et défendre leur doctrine;

plusieurs d'entre eux se sont soumis. Autant de faits qui prouvent qu'on croyait alors à l'infaillibilité de l'Église.

84. *Septième objection.* — Dans la méthode d'autorité, il y a entre Dieu et nous des hommes qui peuvent se tromper, au lieu que, dans le système du libre examen, on n'a devant soi que la parole infaillible de Dieu.

Réponse. — Si les hommes qui nous enseignent sont assistés de Dieu, ils ne peuvent se tromper; au lieu qu'en lisant la Bible on peut se tromper, si l'on n'a point cette assistance. La Bible renferme sans doute la parole infaillible de Dieu; mais, comme le reconnaît un ministre protestant¹, en lisant la Bible on la lit toujours en compagnie d'un homme, et cet homme, c'est soi-même².

85. *Huitième objection.* — Celui qui reçoit l'enseignement de l'autorité même infaillible peut ne pas comprendre cet enseignement et se tromper, à moins qu'on ne lui accorde, à lui aussi, l'assistance divine. L'autorité n'offre donc pas plus de sécurité que l'interprétation individuelle de la Bible.

Réponse. — L'erreur est possible, il est vrai, si l'on n'écoute pas attentivement celui qui enseigne; mais il est infiniment plus facile de l'éviter que dans le système protestant, car l'organe vivant de l'autorité renferme la doctrine dans des formules claires et précises, et l'explique de façon que tout esprit attentif ne puisse pas ne pas le saisir. L'expérience d'ailleurs montre l'efficacité de cette méthode: elle a procuré aux catholiques l'unité et l'immutabilité de la foi, qui ont disparu dans le protestantisme.

86. *Neuvième objection.* — L'obéissance à l'autorité en matière doctrinale est un esclavage insupportable à l'esprit.

Réponse. — L'autorité, quand elle est infaillible, est autant un gage de liberté qu'un frein; elle enchaîne, mais elle délivre. Le libre examen, au lieu d'affranchir le fidèle, le courbe sous le joug honteux des opinions humaines; car, en fait, l'immense majorité des protestants n'a pas de jugement propre et ne peut

² « La Bible est bien un vin de Malvoisie, pur et délicieux... Mais si des vers impurs et méchants y viennent puiser..., et qu'ils dégorgent après, ce n'est point du Malvoisie, mais du poison tout pur. » (LUTHER.)

¹ M. Bost.

pas en avoir; elle est partagée entre mille sectes qui imposent leurs symboles à leurs adhérents.

87. *Dixième objection.* — Avec le magistère infaillible de l'Église, les fidèles sont détournés de la lecture et de l'étude des Livres saints, au lieu que, dans le système protestant, ils doivent s'y adonner avec tout le zèle qu'inspire le désir du salut.

Réponse. — Le magistère infaillible de l'Église n'est point de nature à détourner les fidèles de la lecture et de l'étude des Livres saints; il a pour effet de les préserver de l'erreur dans les passages obscurs et difficiles. Le système protestant, au contraire, en faisant juge de la parole de Dieu écrite la raison individuelle, est, comme l'expérience le prouve, un système des plus dangereux^a.

AUTEURS A CONSULTER

M^{SR} BESSON. — *L'Église, œuvre de l'Homme-Dieu*, 40^e conf.

Le P. MONSABRÉ. — *Carême de 1882*, 2^e conf. : *Infailibilité de l'Église*.

Le P. OLIVIER. — *Conférences théologiques : Marques de l'Église*, 42^e, 43^e, 44^e et 45^e conf. — *Infailibilité de l'Église*, 56^e, 57^e et 58^e conf.

JAUGEY. — *Dictionnaire apologétique*. Article : *Église* (Prérogatives de l').

^a Les protestants, qui parlent tant de la Bible, en réalité la lisent peu et ne la comprennent point. Nous pouvons citer à ce sujet le témoignage d'un professeur de Lausanne, M. Astié : « En dépit des travaux des sociétés bibliques, dont on fait tant de bruit, on lit de moins en moins le saint volume, et on ne le lit pas parce qu'on ne le comprend pas. Pour le fidèle, il n'est trop souvent qu'une espèce de liturgie, qui passe pour avoir une efficace magique et qu'on ne se donne pas la peine de comprendre. Ceux qui en pourraient saisir le sens se tiennent à l'écart, parce qu'on ne leur donne pas la clef du livre... »

RÉSUMÉ

Propriétés de l'Église. — Sous le nom de propriétés ou de prérogatives de l'Église, on entend sa *visibilité*, sa *perpétuité*, son *indéfectibilité* et son *infaillibilité*.

Visibilité de l'Église. — Après avoir admis d'abord la visibilité de l'Église, les réformateurs imaginèrent dans la suite diverses théories, pour esquisser les difficultés qu'on leur opposait; ils soutinrent notamment qu'il y avait deux Églises : l'une visible, celle des *appelés*, sujette à l'erreur; l'autre invisible, celle des *élus*, à qui seule Jésus-Christ a promis l'infaillibilité, la sainteté. Mais ce qui résulte de leurs opinions, c'est que la visibilité n'est pas essentielle à l'Église.

Suivant la doctrine catholique, au contraire, la visibilité appartient à l'essence de l'Église, en vertu de l'institution de Jésus-Christ.

Il y a, il est vrai, dans l'Église une partie *intérieure*, qu'on appelle l'*âme* de l'Église, laquelle consiste dans la grâce sanctifiante. Mais l'âme de l'Église n'est pas une société. Ce qui constitue l'Église en tant que société, c'est sa partie extérieure, ce qui en est comme le corps. Cette partie tombe sous nos sens; elle est visible d'une visibilité matérielle par la profession de la foi, la réception des sacrements, l'obéissance à l'autorité. Outre cette visibilité *matérielle*, il y a la visibilité *formelle*, dont il sera question plus loin, et qui consiste dans les marques sensibles, ou *notes*, qui font distinguer la véritable Église des autres sociétés chrétiennes.

La visibilité matérielle de l'Église est prouvée : 1^o *Par la sainte Écriture*. Les figures de l'Église dans l'Ancien Testament (montagne du Seigneur, etc.), les noms qu'elle porte dans le Nouveau (royaume, cité, maison, etc.), les paroles par lesquelles Jésus-Christ institue un magistère, un sacerdoce, une autorité, montrent évidemment que l'Église n'est pas, comme l'ont prétendu les hérétiques, une assemblée invisible d'élus. — 2^o *Par le témoignage des Pères* qui, lorsqu'ils parlent de l'Église, la comparent au soleil, à un arbre immense qui couvre la terre, et ne la conçoivent que comme une société essentiellement visible. — 3^o *Par la raison*. Si l'Église n'est pas visible, elle n'est pas une société d'hommes; elle est impuissante à remplir sa mission, puisque les hommes, ne la connaissant pas, ne peuvent recourir à son magistère, à son sacerdoce, à son autorité; elle n'est pas, enfin, une société nécessaire, obligatoire, pour la même raison. Or l'Église est une véritable société d'hommes, une société qui doit être connue de tous; donc elle est visible.

Objections. — 1^{re} *Obj.* Le prophète Jérémie dit que la loi nouvelle sera écrite dans les cœurs; donc elle diffère de la loi ancienne en ce qu'elle est invisible. — *Rép.* Le sens de ce passage de Jérémie est que la loi nouvelle est une loi d'amour, par opposition à la loi ancienne, qui était une loi de crainte. — 2^e *Obj.* Dans le Nouveau Testament, il est des expressions qui excluent la visibilité de l'Église; telles sont les paroles du Sauveur : *Le royaume des cieux est au dedans de vous; le Père doit être adoré en esprit et en vérité; celles de saint Pierre : Soyez une maison spirituelle pour offrir des hosties spirituelles.* — *Rép.* Ces expressions et d'autres semblables avaient pour but de rappeler surtout aux Juifs que le culte principal est le culte intérieur. — 3^e *Obj.* L'Église est comparée à l'arche de Noé, qui ne contenait que les sauvés du déluge. Jésus-Christ dit de ses brebis que *nul ne les ravira de sa main*. Il est appelé

le *Sauveur de son corps*. Il ressort de là que l'Église est exclusivement la société des prédestinés. — *Rép.* L'arche de Noé est la figure de l'Église en ce sens que personne ne peut être sauvé en dehors de l'Église. Les brebis qu'a en vue Jésus-Christ sont celles qui seront sauvées, mais non toutes les brebis que doit paître saint Pierre. Jésus-Christ est le sauveur de son corps, comme il est le rédempteur de tous les hommes; son sang suffit à les sauver tous, bien que de fait tous ne soient pas sauvés. — 4^e *Obj.* Suivant saint Paul, Jésus-Christ a aimé l'Église, afin qu'elle soit sainte et immaculée; et si quelqu'un n'a point l'esprit du Christ, celui-là n'est point à lui. Les pécheurs sont donc exclus de l'Église. — *Rép.* Ces paroles s'appliquent à l'âme de l'Église, mais non à la société visible qu'elle constitue, où les méchants sont mêlés aux bons, comme l'indiquent les paraboles de l'aire, du filet, etc.

Perpétuité de l'Église. — Par perpétuité de l'Église, on entend la prérogative en vertu de laquelle l'Église même qu'a fondée Jésus-Christ doit durer jusqu'à la fin des siècles.

A diverses époques, des sectaires ont rêvé de substituer au règne de Jésus-Christ ce qu'ils appellent le *règne de l'Esprit-Saint*, le règne des saints sur la terre. — Quant aux rationalistes, qui ne voient dans l'Église qu'une institution humaine, ils proclament bruyamment sa disparition finale, dans un temps peu éloigné.

Suivant la doctrine catholique, l'Église actuelle de Jésus-Christ est la dernière et suprême économie du salut.

On le prouve : 1^o *Par la sainte Écriture.* Un grand nombre de prophètes de l'Ancien Testament, entre autres Isaïe et Daniel, annoncent que le règne du Messie subsistera éternellement. L'ange Gabriel renouvelle cette prophétie à Marie, au jour de l'Annonciation. Jésus-Christ dit à saint Pierre que les *portes de l'enfer ne prévaudront pas* contre son Église, et à ses Apôtres, *qu'il est avec eux tous les jours jusqu'à la fin des siècles*. Les paraboles de l'aire et du champ nous montrent l'Église comme devant durer jusqu'au jour du dernier jugement. On retrouve la même affirmation dans les *Épîtres* de saint Pierre et de saint Paul, et dans l'*Apocalypse* de saint Jean. — 2^o *Par la Tradition.* Les chrétiens sont toujours obligés de réciter cette parole du Symbole : Je crois la sainte Église catholique. Or cette parole serait fautive, si l'Église pouvait disparaître avant la fin du monde. Tous les Pères, notamment saint Jérôme, saint Ambroise, saint Augustin, saint Chrysostome, ont enseigné unanimement la perpétuité de l'Église. — 3^o *Par la raison théologique.* Dieu veut que tous les hommes soient sauvés... Or l'Église est l'unique moyen de salut. Donc elle durera tant qu'il y aura des hommes à sauver. — Il n'y a aucune raison pour que l'Église périsse; on ne peut en assigner aucune. — L'Église a résisté jusqu'à présent aux plus furieuses tempêtes; c'est une garantie suffisante de sa durée dans l'avenir.

Objections. — 1^{re} *Obj.* D'après plusieurs passages de l'Écriture, l'ancienne Synagogue semblait avoir reçu des promesses d'éternelle durée. Cependant elle a péri. Pourquoi n'en serait-il pas de même de l'Église? — *Rép.* Ces passages se rapportent à la partie essentielle de la loi de Moïse, et non à la partie accidentelle qui devait être abrogée. — 2^e *Obj.* Jésus-Christ déclare qu'il enverra le Saint-Esprit, comme il a été envoyé par son Père. Or Jésus-Christ a été envoyé par le Père pour instituer une Église plus parfaite que l'Église judaïque. Par conséquent, l'Esprit-Saint doit instituer une nouvelle Église qui l'emportera sur l'Église actuelle. — *Rép.* C'est pour embraser les cœurs des

fidèles du feu de l'amour divin, et non pour fonder une nouvelle religion, que le Saint-Esprit a été et est envoyé invisiblement chaque jour. — 3^e *Obj.* Jésus-Christ, et saint Paul après lui, ont prédit une apostasie universelle; l'Église actuelle disparaîtra donc avant la fin du monde. — *Rép.* Il s'agit, dans les passages qu'on allègue, d'une grande défection et non point d'une apostasie universelle.

Indéfectibilité de l'Église. — L'indéfectibilité de l'Église consiste en ce qu'elle doit conserver immuablement tout ce qu'elle a reçu de son divin fondateur : les dogmes, la morale, les sacrements, l'organisation sociale.

A l'époque où ils distinguaient deux Églises, l'une invisible, l'autre visible, les protestants n'accordaient l'indéfectibilité qu'à la première. Plus tard ils soutinrent, les uns, que l'Église peut périr tout entière, corps et âme; les autres, qu'elle peut toujours subsister dans un corps de pasteurs et de fidèles, mais sans s'accorder sur le point de savoir où était cette Église avant la réforme, ni à quelle époque l'Église avait cessé d'être fidèle à la doctrine de Jésus-Christ.

L'indéfectibilité de l'Église se prouve : 1^o *Par l'Écriture sainte.* Si l'Église n'était pas indéfectible, il ne serait pas vrai que les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle; que Jésus-Christ est avec ses Apôtres jusqu'à la fin des siècles; qu'il leur donnera l'Esprit de vérité, pour qu'il demeure éternellement avec eux; que l'Église est l'épouse et le corps de Jésus-Christ; que, suivant saint Paul, l'Église est le royaume où rien ne doit changer. — 2^o *Par la Tradition.* Tous les Pères, en affirmant la perpétuité de l'Église, affirment en même temps son indéfectibilité. L'Église, selon saint Augustin, est aussi inébranlable que Jésus-Christ, son fondement. — 3^o *Par la raison théologique.* L'Église a été instituée pour le salut des hommes. Si elle variait, elle cesserait d'être l'arche du salut. — Sans la prérogative de l'indéfectibilité, l'Église serait impuissante à confondre les novateurs qui la contredisent.

Objections. — 1^{re} *Obj.* Les membres de l'Église sont essentiellement défectibles; l'Église ne peut donc être elle-même indéfectible. — *Rép.* Par un bienfait de Dieu, l'Église peut être préservée efficacement de la défaillance. — 2^e *Obj.* Mais c'est à la condition que l'Église emploiera tous les moyens nécessaires pour conserver le dépôt qui lui a été confié; il ne répugne point que la promesse de Jésus-Christ ne soit que conditionnelle. — *Rép.* Les paroles de Jésus-Christ ont un sens absolu. Du reste, les conditions d'indéfectibilité se confondent avec l'indéfectibilité elle-même. — 3^e *Obj.* Saint Jérôme s'écria un jour que tout l'univers s'étonna d'être arien; il ne croyait donc pas à l'indéfectibilité de l'Église. — *Rép.* Il parle ici par hyperbole; car, dans maint passage, il affirme que l'Église est inébranlable et invincible. — 4^e *Obj.* L'indéfectibilité de l'Église est inconciliable avec le progrès. — *Rép.* L'Église, tout en conservant les dogmes et les préceptes révélés, peut s'accommoder, — et elle l'a toujours fait, — aux besoins variables des peuples, par des changements dans la discipline, laquelle n'est pas invariable.

Infailibilité de l'Église. — On entend par infailibilité de l'Église le privilège que Dieu lui a positivement accordé d'être préservée de toute erreur, par l'assistance de l'Esprit-Saint, lorsqu'elle enseigne la doctrine de Jésus-Christ.

L'infailibilité dont il s'agit ici est l'infailibilité active, c'est-à-dire l'infailibilité dans l'enseignement; elle réside dans les seuls pasteurs, à qui Jésus-Christ a confié le magistérium suprême. L'infailibilité passive ou l'infailibilité dans la croyance réside dans l'Église universelle; elle est le but et l'effet de l'infailibilité active.

L'assistance que l'Église reçoit de l'Esprit-Saint n'est pas une révélation, ni une inspiration, mais une simple direction, qui écarte toute erreur des définitions de l'Église, sans dispenser les pasteurs de travailler à ces définitions, comme s'ils n'avaient à compter que sur leurs propres lumières. — L'infaillibilité de l'Église a exclusivement pour objet les vérités contenues dans la sainte Écriture et la Tradition, et celles qui, sans être formellement révélées, ont avec les vérités révélées une connexion intime.

Système protestant. — Les protestants nient qu'il y ait dans l'Église une autorité doctrinale infaillible. Suivant eux, chaque chrétien, pour connaître avec certitude ce qu'il doit croire et pratiquer, n'a besoin que de la sainte Écriture, interprétée par lui-même, en sorte que la règle éloignée de la foi est la sainte Écriture seule, à l'exclusion de la Tradition; et la règle prochaine de la foi, c'est-à-dire le moyen de connaître le vrai sens de l'Écriture, est la raison individuelle de chacun, déterminée à croire, suivant les uns, par l'évidence naturelle, et, suivant les autres, par un secours surnaturel qu'ils appellent de divers noms, *inspiration, assistance, instinct, goût intérieur, etc.*

Le système protestant suppose : 1° que la Bible renferme clairement et explicitement tous les dogmes et tous les préceptes de la religion chrétienne; 2° que chaque fidèle, à partir du temps qui suivit immédiatement la mort des Apôtres, a dû avoir entre les mains une Bible, être capable de la lire, de la comprendre, d'en interpréter infailliblement le sens; 3° que, dans la théorie des protestants mystiques, la raison de chacun est aidée d'un secours surnaturel pour l'interprétation exacte de la sainte Écriture. Trois suppositions sans fondement et contraires à la réalité. La règle de foi protestante manque des trois qualités essentielles de la vraie règle de foi : être accessible à tous, être claire, être infaillible.

La doctrine catholique. — Il y a dans l'Église une autorité doctrinale infaillible. — Cette proposition est établie : 1° *Par la sainte Écriture.* Jésus-Christ, en ordonnant à ses Apôtres d'enseigner toutes les nations, de prêcher l'Évangile à toute créature, a évidemment institué dans son Église un corps enseignant, un magistère qui doit durer jusqu'à la fin des siècles. L'autorité doctrinale dont il investit ses Apôtres, il l'identifie avec son autorité divine : Qui vous écoute, m'écoute; qui vous méprise, me méprise; Celui qui n'écoute pas l'Église, qu'il soit pour vous comme un païen et un publicain; Celui qui ne croira pas à votre parole sera condamné. Or une autorité qui tient ici-bas la place du Fils de Dieu, la vérité même, ne peut manifestement être sujette à l'erreur. Jésus-Christ le déclare du reste formellement : Je suis avec vous tous les jours... Les portes de l'enfer ne prévaudront pas... L'apôtre qu'il choisit pour être la pierre sur laquelle est bâtie son Église n'aura pas de défaillance dans la foi, et il affermira ses frères. Aussi voyons-nous les Apôtres prêcher partout l'Évangile comme docteurs infaillibles. — 2° *Par la Tradition.* Après les Apôtres, la vérité chrétienne s'est transmise et s'est conservée, comme de leur temps, par la voie de l'autorité infaillible. C'est le sentiment unanime des Pères, témoins de la doctrine et de la pratique suivie, à l'époque où ils vivaient, que : l'Évangile écrit ne doit pas être séparé de l'Évangile verbal; que les Apôtres se survivent et continuent d'enseigner dans leurs successeurs, les évêques; que, quand des doutes ou des controverses surgissent, les Églises-mères, et surtout l'Église romaine, ont voix décisive; que l'Église est garantie de toute erreur, et par la perpétuité de l'épiscopat, organe vivant et permanent de la parole divine, et par l'Esprit de Dieu, qui réside continuellement en elle. Il n'est pas d'époque, dans l'histoire de l'Église, où ces règles ne soient appliquées et opposées aux

hérétiques. — 3° *Par la raison.* L'enseignement par voie d'autorité est si bien approprié à la nature humaine, qu'il semble que la sagesse divine a dû l'établir dans l'ordre de la grâce. Les ministres protestants, laissant de côté le principe du libre examen, enseignent par voie d'autorité, comme on le fait dans l'Église catholique. Mais, dans l'ordre de la grâce, il ne suffit pas qu'il y ait une autorité dispensatrice des trésors de la révélation; dans ces questions où il y va du salut, il est nécessaire que cette autorité soit infaillible. Les chefs de la Réforme, pour réprimer les dissidents, ont été forcés plus d'une fois d'alléguer l'infaillibilité de l'Église et de se l'arroger à eux-mêmes. La dissolution du christianisme, amenée par le libre examen chez les nations protestantes, est d'ailleurs la confirmation la plus éclatante de la nécessité d'une autorité doctrinale infaillible dans la société chrétienne.

Objections. — 1° *Obj.* La sainte Écriture, dans plusieurs passages, enseigne que, dans les choses de la foi, on ne doit point recourir à l'autorité des hommes. — *Rép.* Ces passages ne peuvent avoir le sens qu'on leur prête, car l'Écriture affirme clairement l'institution d'un magistère infaillible dans l'Église. — 2° *Obj.* Dans d'autres passages, il est dit qu'il faut avoir recours à l'Écriture pour connaître la mission divine de Jésus-Christ et de son Église. — *Rép.* On trouve, en effet, la preuve de cette mission dans l'Écriture; mais il ne s'ensuit point que la Bible soit l'unique règle de foi. — 3° *Obj.* Les textes bibliques allégués en faveur de l'infaillibilité de l'Église sont différemment interprétés par la saine critique et les sociétés chrétiennes séparées. — *Rép.* Ces interprétations torturent le sens naturel des textes et contredisent fausement les preuves de l'infaillibilité de l'Église. — 4° *Obj.* Dieu n'a pris aucun moyen d'empêcher les altérations de la religion primitive. Il doit en être de même du christianisme. — *Rép.* Il n'y a pas de parité à établir entre le christianisme et la religion primitive; dans celle-ci l'enseignement domestique suffisait à conserver le très-petit nombre de dogmes et de préceptes révélés. — 5° *Obj.* Il n'y avait pas d'autorité infaillible chez les juifs, et cependant leur religion est demeurée une et invariable jusqu'à Jésus-Christ. — *Rép.* La Synagogue jugeait souverainement des controverses qui s'élevaient touchant la loi de Moïse, et, à supposer qu'elle ne fût pas infaillible, Dieu y suppléait par le don d'inspiration accordé aux prophètes. — 6° *Obj.* Les schismes et les hérésies, qui surgirent en si grand nombre aux temps primitifs du christianisme, prouvent qu'on ne croyait pas alors à l'infaillibilité de l'Église. — *Rép.* C'est par l'autorité ecclésiastique que ces révoltes ont été réprimées. — 7° *Obj.* Dans le système du libre examen, il y a entre nous et Dieu, non des hommes, mais la parole infaillible de Dieu. — *Rép.* On peut se tromper en lisant la Bible, mais non si les hommes qui nous enseignent sont assistés de Dieu. — 8° *Obj.* Celui qui reçoit l'enseignement de l'autorité même infaillible, peut ne pas comprendre et se tromper. L'autorité n'offre donc pas plus de sécurité que l'interprétation individuelle de la Bible. — *Rép.* La fausseté de cette conclusion est démontrée par les variations du protestantisme. — 9° *Obj.* L'obéissance à l'autorité, en matière doctrinale, est un esclavage insupportable à l'esprit. — *Rép.* L'autorité, quand elle est infaillible, est autant un gage de liberté qu'un frein; le libre examen, au lieu d'affranchir le fidèle, le courbe sous le joug honteux des mille sectes qui imposent leurs symboles à leurs adhérents. — 10° *Obj.* A l'encontre de la règle de foi protestante, la règle de foi catholique détourne les fidèles de la lecture et de l'étude des Livres saints. — *Rép.* Cette règle les préserve de l'erreur dans les passages obscurs et difficiles, tandis que le libre examen fait flotter les esprits à tout vent de doctrine.

TABLEAU SYNOPTIQUE

PROPRIÉTÉS DE L'ÉGLISE

Erreurs des protestants	} Leurs variations sur cette question. Pour eux, la visibilité n'est pas essentielle à l'Église.
Preuves de la visibilité matérielle	} Par l'Écriture sainte. Par le témoignage des Pères. Par la raison.
Visibilité de l'Église	} Suivant le prophète Jérémie, la loi nouvelle sera écrite dans les cœurs; donc l'Église sera invisible. Plusieurs expressions du Nouveau Testament excluent la visibilité de l'Église. L'Église, comme l'arche de Noé, ne renferme que les sauvés.
Adversaires de la perpétuité de l'Église	} Notion de la perpétuité. Sectaires, partisans du règne de l'Esprit-Saint. Affirmation des rationalistes touchant la ruine prochaine de l'Église.
Perpétuité de l'Église	} La Synagogue a péri, malgré des promesses de perpétuelle durée. Ainsi de l'Église. Jésus-Christ enverra le Saint-Esprit, comme il a été envoyé par son Père. Prédiction d'une apostasie universelle, avant la fin des temps.
Indéfectibilité de l'Église	} Par la sainte Écriture. Par la Tradition. Par la raison théologique.

PROPRIÉTÉS DE L'ÉGLISE

Notion de l'Infaillibilité	} Infaillibilité active et infaillibilité passive. L'infaillibilité n'est pas une révélation ni une inspiration. Objet de l'infaillibilité.	
		Système protestant
Sa fausseté	Preuves de l'Infaillibilité	} Par l'Écriture sainte. Par la Tradition. Par la raison.
Objections	} Dans les choses de la foi, on ne doit pas, d'après la sainte Écriture, recourir à l'autorité des hommes. Mais à l'Écriture sainte elle-même. Les textes allégués en faveur de l'infaillibilité sont susceptibles d'une autre interprétation. Dieu n'a pris aucun moyen d'empêcher les altérations de la religion primitive. La religion mosaïque s'est conservée sans autorité doctrinale infaillible.	
		Objections